

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2018

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mardi 10 Juillet 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

Présents : MM. LASSOT – PALLOT – LEVITE - CHARLES – PETIT – CAFFIERE - MARQUES – ALEVEQUE. Mmes ARNOUD - GEORGES - GETENAY.

Absents excusés : M. THEVENOUX. Mmes GABON – POTIGNON.

Monsieur Armand CAFFIERE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce un supplément à l'ordre du jour :

- Société de Chasse Communale de Chassenard : don.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 40.

I – SMACL ASSURANCES : REMBOURSEMENT D'INDEMNITES JOURNALIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception de chèque de SMACL Assurances – 79031 NIORT en remboursement d'indemnités journalières dues suite au congé maladie de l'adjoint technique pour la période du 01/04/2018 au 27/04/2018 ; le chèque n° 7853522 s'élève à 1 484.53 € ;

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **accepte** l'encaissement du chèque n° 7853522 d'un montant de 1 484.53 €.

**II – DESTRUCTION NID FRELONS PROPRIETE PRIVEE SECTION A N°708 “Les Chaumes”
DIOCESE DE MOULINS : FACTURE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a dû faire intervenir une société afin de détruire un nid de frelons dans un arbre creux situé sur une propriété privée, des administrés l'ayant alerté des nuisances et de la dangerosité des insectes pour les riverains.

Après s'être entretenu par téléphone avec le propriétaire (Association diocésaine de Moulins, Maison St Paul), de la parcelle concernée sis “Les Chaumes” section A n°708, et en accord avec ce dernier, la commune a réglé la facture n°197 du 27/06/2018 de l'entreprise Guitton Plomberie de Dompierre-sur-Besbre (03) d'un montant de 102.00 € TTC (mandat n°341 du 06/07/2018) et adressera un titre de paiement afin que l'Association diocésaine de Moulins (03) rembourse la commune de Chassenard.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer après cet exposé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **autorise et accepte** qu'un titre de paiement de 102.00 € soit adressé à l'Association Diocésaine de MOULINS, Maison Saint Paul, en remboursement de la facture payée par la commune de Chassenard.

III – SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE CHASSENARD : DON

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un chèque émanant de la Société de Chasse Communale de Chassenard, laquelle fait un don de 253.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le don de 253.00 € par chèque n° 8132576 de la Société de Chasse Communale de Chassenard.

COURRIERS / DIVERS :

- Centre Social La Farandole : remerciements pour accueil et mise à disposition des locaux, des terrains de sport pour la 2^{ème} édition d'Allier Pleine Nature ;
- Comité des fête de La Motte St Jean : invitation le 29/07/2018 fête champêtre ;
- Remerciements de condoléances ;
- Mail Nicole RAYMOND KNEIPER, architecte : nouvelle estimation pour l'aménagement de la cantine.

FIN DE SEANCE : 21 h 00.

Le Maire,

Michel LASSOT

